

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 031-2026

Du : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers :

en exercices : 11

présents : 8

pouvoir : 3

votants : 11

Date de la convocation : 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Conseillères municipales,

Messieurs Patrice Glandières, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal, donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet,

Madame Sophie Papon, Conseillère municipale, donne pouvoir à Monsieur Thierry Vincent,

Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale, donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°008-2026 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

002-2026 du 10/03/2026 Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Passerelles de Télérelevé et la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Relais pour le Télérelevé

Il a été décidé de signer une convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Passerelles de Télérelevé et la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Relais pour le Télérelevé, avec la société Birdz.

L'opérateur s'acquittera de la redevance pour l'occupation du domaine d'un montant forfaitaire d'un euro net par passerelles et de dix euros net pour le relais.

003-2026 du 10/03/2026 Convention de partenariat 2026 avec l'IFAC du Val d'Oise pour la mise en place d'un lieu d'Accueil Enfants Parents sur la commune de Béthemont-la-Forêt

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec l'IFAC du Val d'Oise pour la mise en place d'un lieu d'Accueil Enfants Parents sur la commune de Béthemont-la-Forêt

La commune de Béthemont-la-Forêt met à disposition à titre gratuit les locaux de la salle de motricité de la maternelle.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 21 avril 2026

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

